

On avouera que c'est monstrueux !

Remarquez que tout le personnel ecclésiastique, les princes de l'Eglise, les sous-princes et le fretin, manifestent leur dégoût par des hoquets lorsqu'on leur parle de divorce ; cependant, l'article orthodoxe reproduit plus haut dit que le docteur Masson demanda un divorce aux tribunaux civils de San Francisco, "après s'être au préalable muni de la permission de Sa Grandeur Mgr Riordon, archevêque de San Francisco."

En définitive, l'Eglise ne répudie véhémentement le divorce que lorsqu'elle n'est pas appelée à le prononcer. Voilà tout. Et comme ces sortes de jugements sont d'un très bon rapport, elle tient à s'en assurer le scandaleux monopole.

ASSOCIATIONS ET CONGRÉGATIONS

Les moines, petits frères, jésuites, carmes, bénédictins et autres spécialistes de la même marque, grands accumulateurs de biens devant l'Éternel, ne sont pas à la noce en France. Le ministère Waldeck-Rousseau est occupé à leur préparer un petit plat d'une digestion difficile, sous forme d'un projet sur les associations. Les voies et moyens que le cabinet français compte employer pour parer au danger de plus en plus évident de la réunion dans les mains des congrégations religieuses d'aussi formidables portions de la fortune publique, ne sont pas encore nettement connus ; mais le gouvernement et le Parlement semblent très décidés à marcher de l'avant, à en juger par la note que voici, publiée par le *Sidèle* :

Nous devons signaler, dit ce journal, la résolution d'un grand nombre de députés républicains de demander, lorsque le projet sur les associations viendra en discussion, la disjonction des articles concernant les congrégations, de manière à en faire un projet spécial qui pourrait être voté à bref délai par la Chambre et renvoyé aussitôt au Sénat, où l'on est assuré d'une adoption aussi prompte qu'à la Chambre.

On considère, en effet, que la question des congrégations est une de celles qu'il y a urgence à résoudre et que c'est même la plus urgente, et comme la solution proposée par la commission, d'accord avec le gouvernement est acceptée par la grande majorité des vrais républicains, on arriverait à un résultat dans un laps de temps assez court. Tandis que si on laissait cette question jointe à celle plus générale des associations quelconques—qui donnera nécessairement lieu à de longs débats on retarderait trop une solution que réclame l'intérêt de la République.

Le cabinet Waldeck-Rousseau ne s'opposera pas à la disjonction